



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 18 février 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 24 FEVRIER 2026
2026 / 14**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre du mois de février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. BONNOT Jean-Jacques, Mme FILET Marie-Claude, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, M. BOUQUET Frédéric, Mme DESMARIS Ginette, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, M. PACCOUD Christian.

Excusés : M. CUERQ Raymond, M. DURAND Paul, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : VENTE D'UN LOCAL COMMUNAL

Madame le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un local situé 93 impasse des Platanes à Grièges, cadastré parcelle AB 50p.

Ce local, d'une superficie de 100 m² environ est peu utilisé depuis de nombreuses années.

Madame le Maire propose donc sa mise en vente.

Elle précise que le Conseil doit se prononcer dans un premier temps sur le principe de la cession et ses modalités. Au vu de la proximité avec le multi-accueil, il sera exigé que l'activité du repreneur ne soit ni bruyante ni polluante.

Cet exposé entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 votes pour et 1 abstention,

EMET un avis favorable à la vente du bien immobilier communal,
ACCEPTE que la vente soit confiée à une agence immobilière,
AUTORISE Mme le Maire à faire établir les diagnostics obligatoires préalables à la vente.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire,
Annick GRÉMY